MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT DE L'ÎLE D'ORLÉANS – N° DE DOSSIER 3211-02-302 AU MELCC

Droit de rectification

2022-01-06

Votre gouvernement

Québec

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES ..... **I**

DROIT DE RECTIFICATION **2**

MÉMOIRES **2**

DM2 – M. Jocelyn Labbé (13 décembre 2021) 2

DM3 – Stratégie Saint-Laurent (17 décembre 2021) 3

DM4 – ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches (20 décembre 2021) 3

STÉNOGRAPHIE **4**

DT1 - 13 décembre 2021 4

DT2 - 14 décembre 2021 4

DROIT DE RECTIFICATION

Des séances publiques ont été tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à l'Hôtel Ambassadeur Québec les 13 et 14 décembre 2021 concernant les enjeux ciblés dans la lettre mandat du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques portant sur le projet de construction du nouveau pont de l'île d'Orléans.

Lors de ces audiences, des participants ont présenté des mémoires verbaux. Les mémoires écrits sont déposés sur le site Internet du BAPE, ainsi que les sténographies des séances.

Le BAPE donne un droit de rectification à la fin des séances publiques. Toute personne peut exercer un droit de rectification pour corriger des faits erronés ou de l'information fausse présentés durant l'audience publique.

Ce document a pour but de présenter des éléments de rectification sur les mémoires et les sténographies, le cas échéant.

MÉMOIRES

DM2 – M. Jocelyn Labbé (13 décembre 2021)

Le Ministère souhaite apporter des éléments de réponses aux questions adressées dans le mémoire déposé à la suite de la séance d'audience publique du 13 décembre 2021. Il est demandé si Transports Canada peut restreindre le type d'embarcation pouvant circuler sous le pont. Le Ministère souhaite préciser que Transports Canada ne limite pas le type d'embarcation qui peut circuler sous le pont. Ce qui est demandé par Transports Canada pour autoriser la réalisation du projet est que la conception assure la circulation des embarcations pour les besoins actuels et futurs des usagers.

Au point 3 de la section intitulée « Nouveaux commentaires », il est suggéré de réaliser une étude avec Transports Canada afin de déterminer le type d'embarcation qui pourrait circuler sous un pont qui pourrait être de « type à arches ». Le Ministère souhaite préciser qu'une étude a été réalisée auprès de Transports Canada durant la planification du projet. Cette dernière a permis d'identifier les embarcations qui circulent actuellement sous le pont et les résultats ont été pris en compte dans la conception et dans le choix du type de pont.

Dans la section concernant la longévité de l'ouvrage et le maintien du pont actuel, il est mentionné que si ce dernier était maintenu, il ne serait pas nécessaire de le déneiger pendant l'hiver. Il est important de mentionner que l'accumulation de neige durant l'hiver représente un poids important et pourrait entraîner une dégradation prématurée de la structure du pont. De plus, malgré l'absence de circulation automobile et donc de la diminution des charges appliquées sur la structure du pont, il serait tout de même nécessaire d'effectuer des réparations afin de la rendre conforme aux normes sismiques. Des travaux importants seraient alors requis pour assurer la durabilité du pont à long terme, même si le pont était réservé pour un usage piétonnier uniquement.

Dans la section concernant les normes sismiques, le Ministère souhaite apporter une précision concernant l'application des normes sismiques. En effet, dans le cas d'un ouvrage de génie civil, les

nouvelles normes s'appliquent également aux ouvrages d'art existant. Ces normes visent à protéger le public de défaillances majeures.

DM3 – Stratégie Saint-Laurent (17 décembre 2021)

Dans le mémoire déposé par Stratégie Saint-Laurent, dans la section concernant la gestion intégrée du Saint-Laurent, une recommandation est formulée indiquant que la concertation liée au projet doit être renforcée afin de rencontrer les standards de la gestion intégrée de l'eau.

Le Ministère souhaite préciser que la section 1.6.1 de l'étude d'impact sur l'environnement présente les nombreuses consultations réalisées par le MTQ dans le cadre du projet. L'annexe D présente également les résultats détaillés des activités de consultation menées. À cet effet, la Table de concertation régionale (TCR) et la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de Québec et de Chaudière-Appalaches ont été conviées aux activités de consultation spécifique au projet tenues en juin 2018, mais n'ont pas participé. Elles ont également été invitées à des rencontres de consultation en novembre 2020.Stratégie Saint-Laurent était présent lors de la rencontre tenue en novembre 2020 et n'a fait parvenir aucun commentaire concernant le concept proposé.

Dans la section abordant les caractéristiques fauniques et floristiques de la ZICO des Battures-de-Beauport et du Chenal de l'île d'Orléans et présence d'espèces fauniques à statut, Stratégie Saint-Laurent recommande au Ministère de présenter de façon plus détaillée l'ensemble des mesures précises qui seront prises afin de garantir l'intégrité des habitats sensibles associés à des espèces à statut.

Le Ministère souhaite préciser que les sections 5.1/6.1, 5.2/6.2 et 5.3/6.3 de l'étude d'impact sur l'environnement présentent respectivement les impacts appréhendés sur les milieux humides et hydriques, la faune et les habitats fauniques et enfin l'avifaune et ses habitats. Ces sections présentent également les mesures atténuations prévues pour réduire les impacts négatifs du projet sur chacune des composantes valorisées de l'environnement. De plus, la section 9 de l'étude d'impact sur l'environnement présente, de manière détaillée, les activités de suivi et de surveillance prévus durant les travaux.

DM4 – ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches (20 décembre 2021)

Dans le mémoire déposé par la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches, dans la section intitulée « justification d'un nouveau pont de l'Île d'Orléans », il est mentionné que le ministère des Transports a organisé des rencontres de consultation dès 2018 et que la ZIP y a participé. Selon nos comptes-rendus officiels, la ZIP n'a pas participé aux ateliers de juin 2018, mais plutôt à la rencontre d'information de novembre 2020 pour la présentation du concept lauréat du concours.

Dans la section concernant l'insertion du nouveau pont dans une vision globale de requalification du boulevard Sainte-Anne, il est mentionné que la ZIP aurait souhaité qu'une mention soit faite des projets existants et futurs, notamment en regard de la requalification du boulevard Sainte-Anne et le réaménagement des rives jusqu'à la rivière Montmorency. Le Ministère souhaite mentionner que la section 1.8.3 de l'étude d'impact sur l'environnement présente le projet de développement du littoral et de ses abords.

STÉNOGRAPHIE

Le Ministère souhaite porter à l'attention des commissaires du BAPE que des erreurs de frappes se sont glissées à plusieurs endroits dans les documents DT1 et DT2 lors de la retranscription.

DT1 - 13 décembre 2021

Au paragraphe 40 de la page 32, le représentant de Stratégie Saint-Laurent s'interroge sur le processus de consultation mis en place par le Ministère et les organismes consultés. Comme mentionné dans la section précédente à propos du mémoire DM3, la section 1.6.1 de l'étude d'impact sur l'environnement présente les nombreuses consultations réalisées par le MTQ dans le cadre du projet. L'annexe D présente également les résultats détaillés des activités de consultation menées. À cet effet, la Table de concertation régionale (TCR) et la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de Québec et de Chaudière-Appalaches ont été conviées aux activités de consultation spécifique au projet tenues en juin 2018, mais n'ont pas participé. Elles ont également été invitées à des rencontres de consultations en novembre 2020. Stratégie Saint-Laurent était présent lors de la rencontre tenue en novembre 2020 et n'a fait parvenir aucun commentaire concernant le concept proposé.

DT2 - 14 décembre 2021

À la page 47, paragraphe 20, il est mentionné qu'il n'y a pas eu de consultation publique. Le Ministère souhaiterait préciser qu'une consultation publique a eu lieu en décembre 2020 afin de recueillir les commentaires de la population sur le concept proposé pour le nouveau pont.

À la page 58, paragraphes 15 à 25, il est mentionné que de prendre le pont actuel de l'Île d'Orléans représente un risque important. Il est primordial de mentionner que le pont est sécuritaire et que le Ministère assure une surveillance de l'ouvrage et veille à la sécurité des usagers jusqu'à la mise en service du nouveau pont.

Transports Québec

transports.gouv.qc.ca